

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 septembre 2015.

Présents : Mrs Collet Y, Foucher J, Manzini Jm , Samson PH, Mmes Buisson F, Gabanou L.,
Mr Varen J, Pattyn Jm. Mme Ropars F.

Absents excusés : Mme Martin I, Mr Martin G

PLU. Mr le maire présente à l'ensemble des conseillers les documents finalisés du PLU, après relecture et débat, le PLU de la commune est définitivement adopté à l'unanimité. Une délibération sera instruite. Suite à ce vote Mr le maire fait une présentation de ce qu'il reste à faire, l'enquête public aura lieu courant janvier ce qui entraîne une fin définitive du projet courant mars 2016.

TRAVAUX. La construction du parking en face la mairie a débuté, la démolition de la ruine et d'ores et déjà terminé, et le mur de séparation sera construit courant septembre.

La société Lesens qui est en charge de l'enfouissement des lignes électriques rue de l'ancienne forge et du Buisson Marie commencera les travaux mi-septembre.

L'abribus sera mis en place courant septembre rue du vieux Château.

Tous ces travaux ont été subventionnés par le département.

La salle de la mairie qui doit servir de salle d'attente sera repeinte avant la fin de l'année.

Pour 2016, la liste des travaux a été déterminé et fera l'objet d'un choix quand nous aurons établi le budget 2016, les travaux susceptible d'être effectué sont : réfection des caniveaux rue de la république, finalisation de l'enfouissement rue de l'ancienne forge et ou rue du Buisson Marie, prolongement de l'éclairage public rue Marcel Belencontre, finalisation de la sécurisation de la commune.

MONUMENTS AUX MORTS: Une délibération a été adoptée à l'unanimité pour l'inscription sur le monument du soldat mort en 39/40, ainsi que la réfection de tous les noms gravé sur ce monuments, un devis a d'ores et déjà été établie et sera budgété d'ici la fin de l'année.

COURRIER DEPUYDT : Mr le maire donne lecture du courrier récemment envoyé par Mr Depuydt concernant le jugement en tribunal administratif en 2013 ou la commune a été condamné à payer à l'association la somme de 500€. Après débat le conseil municipal a délibéré en faveur de ce paiement.

DIVERS : Un arrêté sera effectué pour signaler les travaux et la mise en place d'un échafaudage au 13 rue de la libération, jusque fin septembre.

Il sera demandé à l'entreprise Buisson d'entretenir le prolongement de la rue de la Mare a Jouy côté gauche en allant vers la CAPE.

Un courrier sera envoyé à la mairie de Saint Marcel, pour demander des explications concernant la verbalisation des usagers utilisant la route de Lécouffe.

Une réunion du CCAS sera prochainement planifier pour statuer sur les activités de fin d'année.

La séance est levée à 23h30

